



## Remboursement par anticipation et notification

Par **TanguyM**, le **01/05/2011** à **16:08**

Bonjour,

Je vous sollicite aujourd'hui en espérant que vous pourrez me donner quelques indications dans la démarche à suivre.

Il y a un peu plus de 3 mois, j'ai remboursé un prêt par anticipation dont le montant du capital s'élevait à 17 000€. A plusieurs reprises, j'ai demandé à ma banque de m'envoyer un courrier "officiel" me confirmant que ce prêt était effectivement soldé et que plus rien ne lie les deux parties.

Malheureusement après plusieurs lettres et appels téléphoniques, aucune suite.

Quels peuvent être les recours légaux à ma disposition afin d'exiger que l'on me fasse cette lettre. Dans l'hypothèse bien sûr où je suis en droit de l'exiger.

Je vous remercie par avance.  
Tanguy M

Par **ZAHORI**, le **07/05/2011** à **18:45**

01 la première des choses vous consulter votre compte débiteur ou créateur .  
02 vous écrivez une lettre et la déposer auprès de votre banque ( avec A.R)

03 si votre compte n'est pas solder ou la banque refuse de vous donner des explication il faut la sommer par voie dhuissier avec un delaid de grasse de 08 jours